



souterrain

L'approvisionnement en eau potable en Abitibi-Témiscamingue : Limites du cadre réglementaire ou l'importance du bon voisinage

Présenté par la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT),
Olivier Pitre, Directeur général

Forum régional sur l'eau de l'Abitibi-Témiscamingue
6-7 juin 2018, Rouyn-Noranda, Qc.

Plan de présentation



1. Historique des contraintes
2. Qualité des polygones
 - Portrait de base (l'absence de)
 - Dynamique de l'appel d'offre
 - Méthodologie = f (enjeux de protection)
3. Pendant ce temps à l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines
4. En attendant la prochaine crise nationale
5. L'enjeu N° 1 de l'eau d'ici le 1^{er} avril 2021

Historique des contraintes

(– 2002)



- 1995: Guide MEFQ
- 1999: Commission sur la gestion de l'eau au Québec (→2002: PNE)
- 2000: Tragédie de Walkerton, On



Source: www.concernedwalkertoncitizens.com 2010

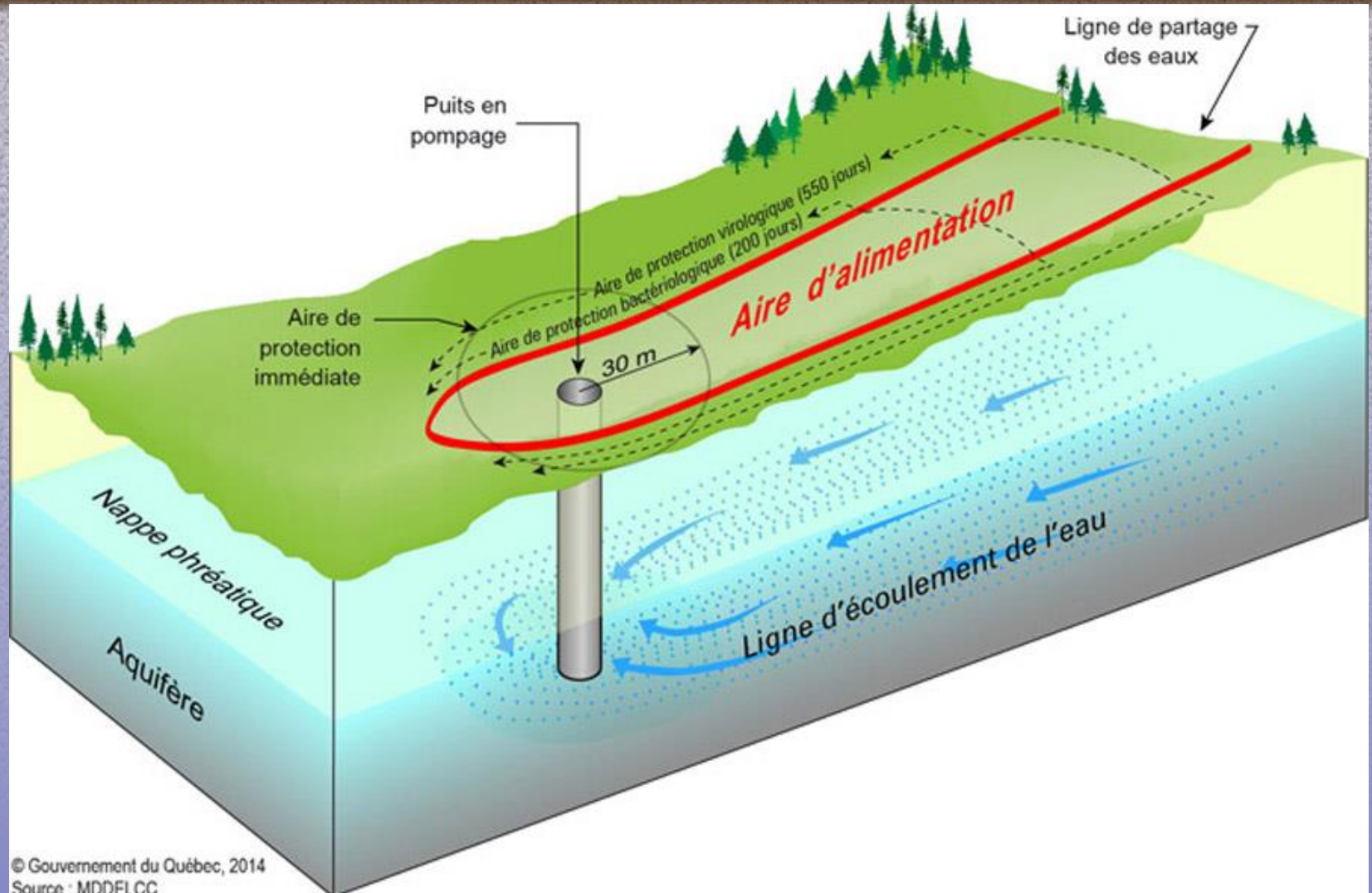


Québec

Source: SESAT 2017

Historique des contraintes

(2002 – 2014)



Historique des contraintes

(2014 –)



- 2014: Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Avancées AT post-RCES
 - Uniformisation des catégories
 - Prises d'eau de surface
 - >500 pers → Min 3 puits
 - Fin de l'auto-surveillance



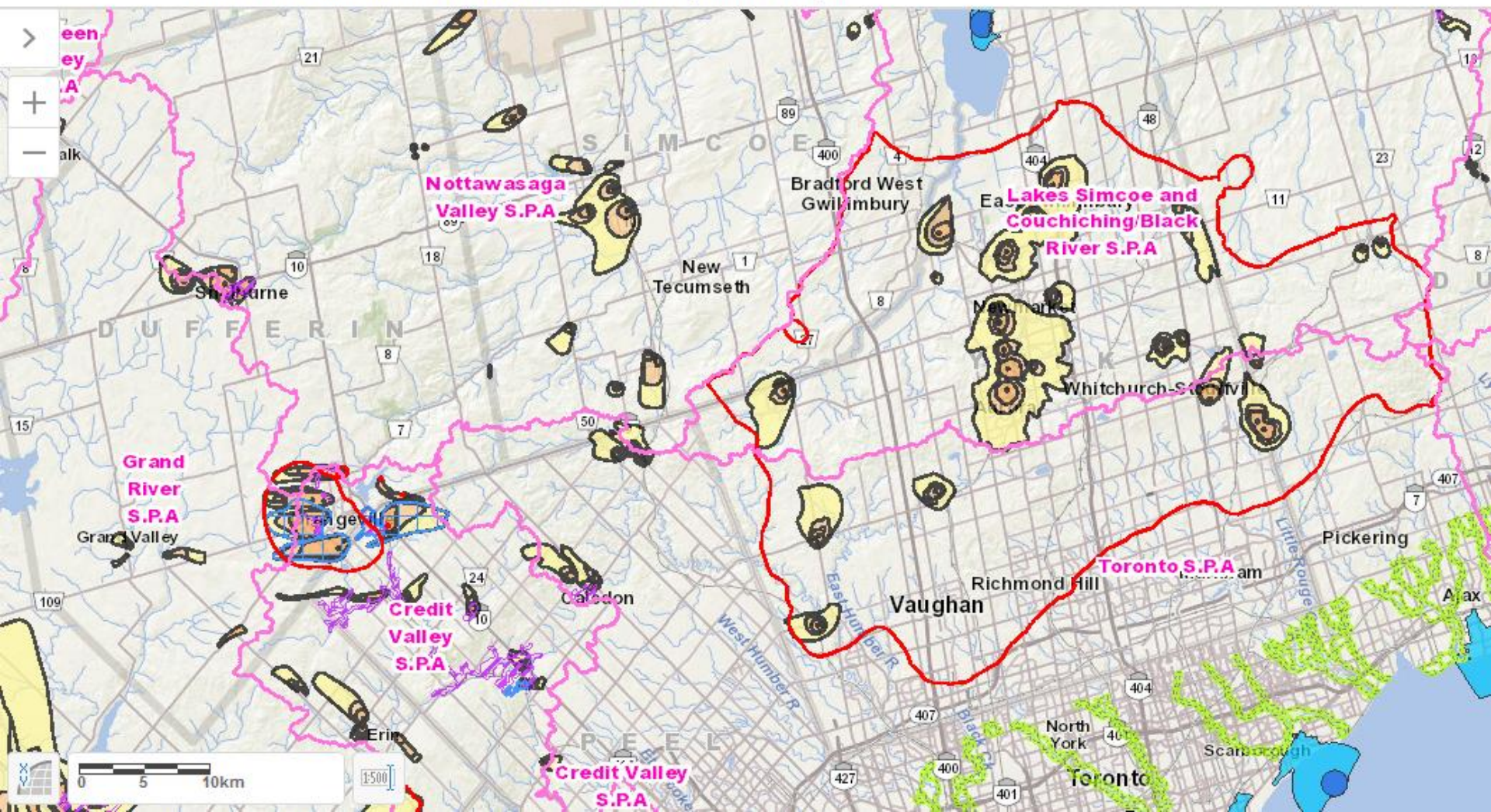
Source: Graffici 2014

- Bilan des contraintes du RPEP: incomplet mais perfectible

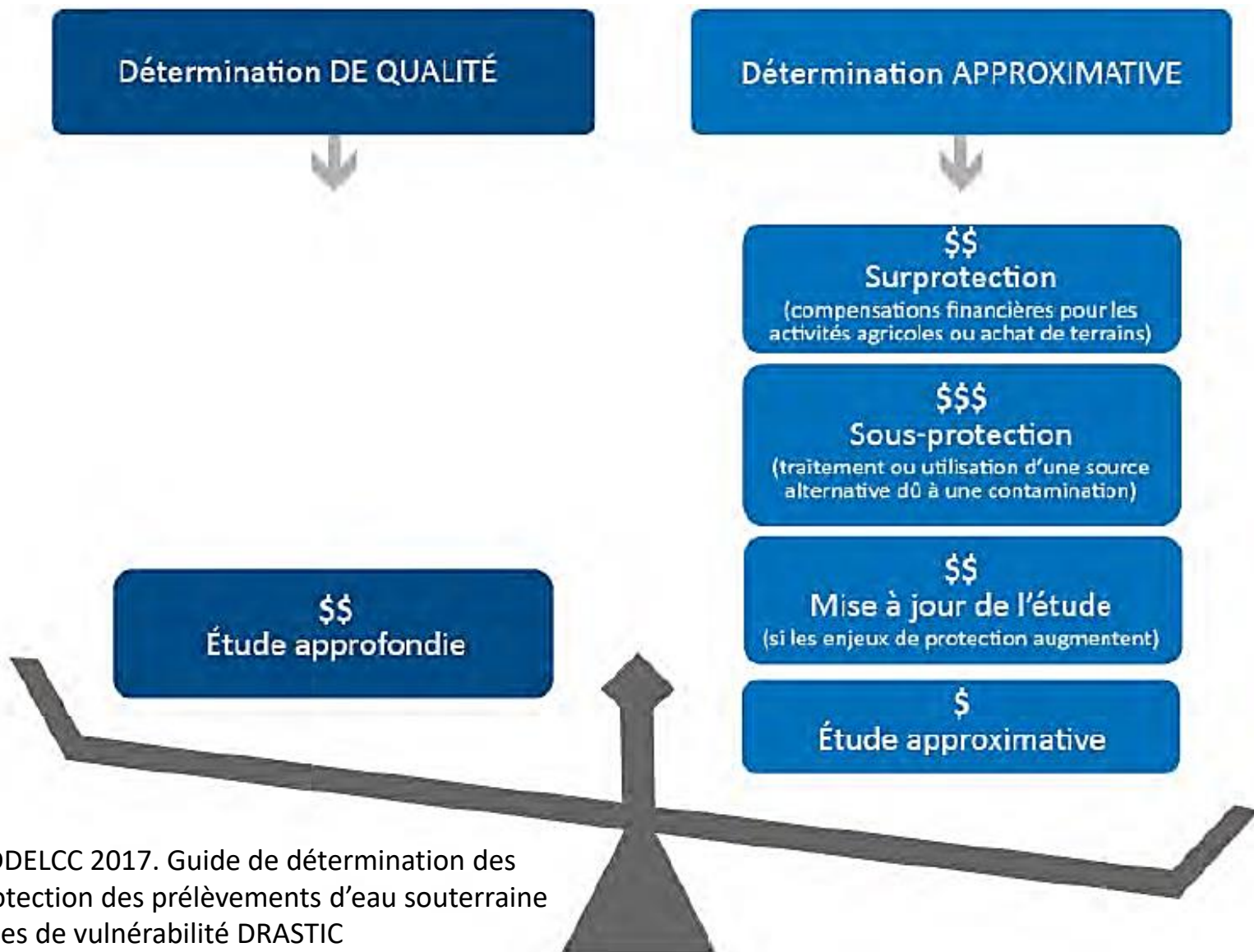
Qualité des polygones



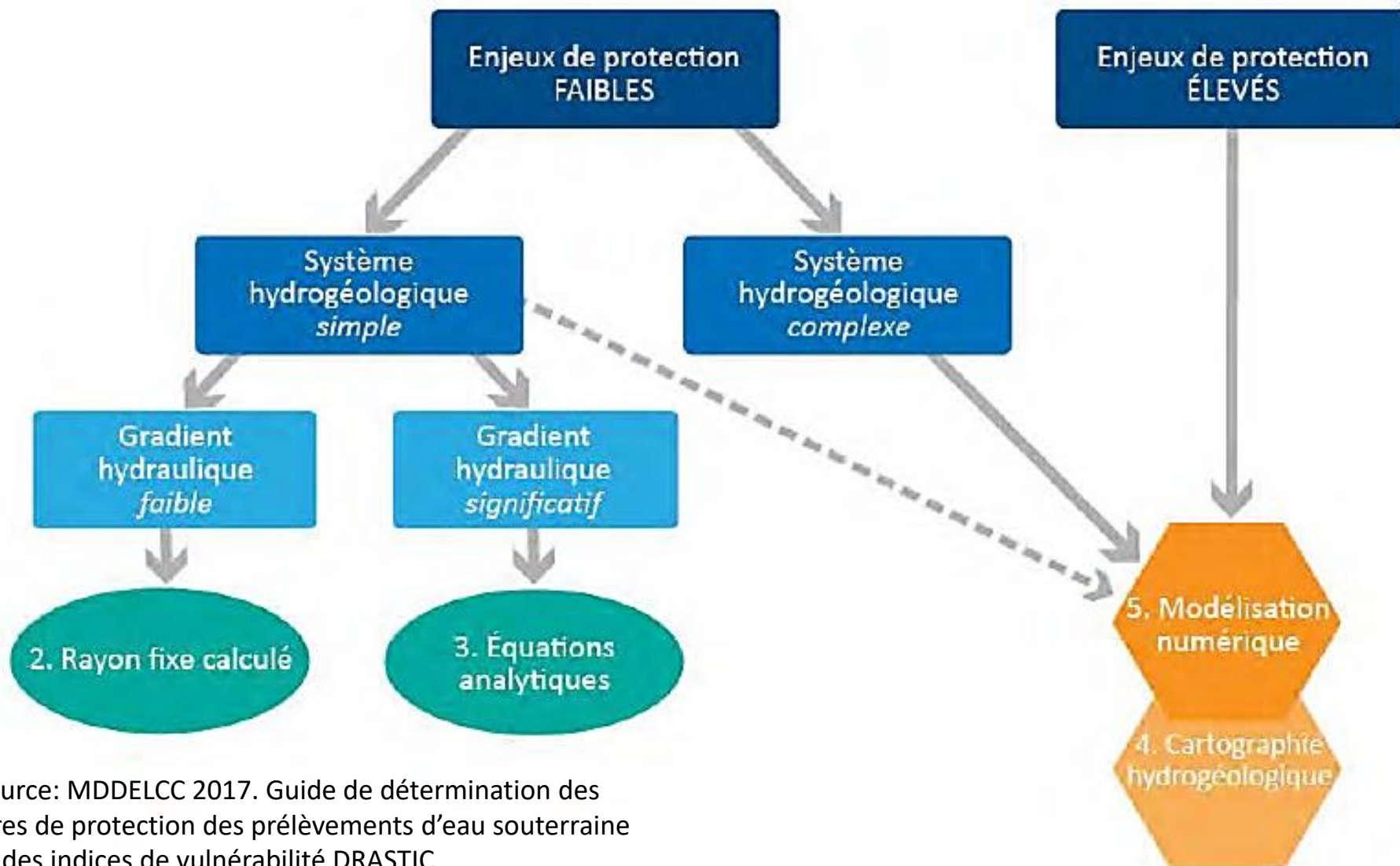
Atlas d'information sur la protection des sources
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.



Qualité des polygones



Qualité des polygones



Pendant ce temps à l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines



« Un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière »

Loi sur les mines, art. 304.1.1

*«-Installation de prélèvement d'eau souterraine cat. 1 et ses aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
-Installation de prélèvement d'eau souterraine de cat. 2 et ses aires de protection immédiate et intermédiaire»*

MAMOT-MERN 2016

Orientation gouvernementale en aménagement du territoire

En attendant la prochaine crise nationale



- Protocoles d'échantillonnage, suivi, compensation Mines – milieu local
- Plan d'affectation du territoire public
- Projet Esker de la SESAT
- Modulations / VOIC des TLGIRT régionales



Source: SESAT 2012

L'enjeu N° 1 de l'eau d'ici le 1^{er} avril 2021



***La mise à jour des polygones d'aires d'alimentation des
18 préleveurs de catégorie 1 de l'Abitibi-Témiscamingue!***

Scénario idéal:

Cadre légal stable et prévisible	+	Temps et \$\$\$ suffisants	+	Coordination régionale (CRÉAT)	+	Les meilleurs professionnels disponibles
--	---	----------------------------------	---	--------------------------------------	---	--

– Insérer un Plan B ici –

Merci à nos Partenaires



www.sesat.ca / info@sesat.ca / 819-732-8809